

Le contrôle législatif du budget contribue à la transparence et à la responsabilisation en matière de finances publiques. La présentation du budget et de la documentation au Parlement fournit normalement la première occasion d'examen public des priorités de dépenses du gouvernement. Le débat parlementaire, tant en séance plénière qu'en comités, facilite la participation du public au processus budgétaire.

Pour prendre véritablement part au processus budgétaire et ne pas simplement servir de chambre d'enregistrement, les Parlements doivent disposer de données fiables et objectives ainsi que de solides capacités d'analyse. La plupart des Parlements des pays de l'OCDE ont accès à une documentation budgétaire exhaustive, et on observe une tendance à créer des unités de recherche budgétaire spécialisées en leur sein, ou des services ou conseils budgétaires indépendants. Selon les pays de l'OCDE, ces organismes diffèrent en taille, composition et principales attributions, mais tous contribuent à simplifier la complexité du budget, à abolir le monopole de l'information détenu par l'exécutif dans le processus budgétaire, tout en améliorant la crédibilité et la fiabilité du budget. Leurs tâches essentielles comprennent notamment l'analyse du projet budgétaire de l'exécutif et des prévisions économiques. Certaines de ces institutions sont anciennes, comme le Bureau central de planification aux Pays-Bas (1947) et le *Congressional Budget Office* des États-Unis (1947).

Le nombre de ces unités spécialisées a plus que doublé en moins de dix ans et, en certains cas, leur dimension a augmenté. Sept Parlements de pays de l'OCDE seulement étaient dotés de services spécialisés de recherche budgétaire en 2000, contre 10 en 2003 et 14 en 2007. En 2010, plusieurs nouveaux organismes ont été créés, ou sont en train de l'être, en Autriche, Espagne et Irlande.

En sus d'une assistance tout au long du processus budgétaire, les Parlements et leurs comités ont besoin d'avoir suffisamment de temps pour analyser la documentation budgétaire et en débattre avant d'approuver le budget. Ceci est particulièrement important pour que les commissions parlementaires (qui existent dans tous les Parlements et procèdent à l'examen le plus approfondi du budget) aient le temps d'examiner, débattre et proposer des amendements. Selon *Transparence budgétaire – Les meilleures pratiques de l'OCDE* (2002), le projet de budget de l'exécutif devrait être soumis au Parlement trois mois avant le début de l'exercice budgétaire, pour une approbation avant le début de cet exercice. Dans 20 pays membres de l'OCDE, le budget est présenté au Parlement trois mois avant le début de l'exercice budgétaire et la vaste majorité des pays de l'OCDE approuvent également le budget avant le début de cet exercice. La durée des débats parlementaires va d'un à huit mois, et est de trois mois dans environ la moitié des pays de l'OCDE.

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la *Base de données internationales sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE* (2000, 2003 et 2007) et incluent des informations sur le temps dont dispose le Parlement pour débattre du projet de budget du gouvernement et l'existence de services spécialisés de recherche budgétaire pour assister le Parlement. L'enquête a été effectuée auprès de hauts fonctionnaires des services budgétaires centraux et les réponses représentent les évaluations par les pays de leurs propres pratiques et procédures actuelles. Les données fournies par l'enquête de l'OCDE sont complétées par celles de la base de données informatique de l'Union interparlementaire (UIP), Parline, qui comprend un module sur le contrôle parlementaire et le processus budgétaire (www.ipu.org). Les informations complémentaires présentées ici proviennent des examens des budgets des pays de l'OCDE et des articles parus dans *La Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*. Les termes « Parlement » et « assemblée législative » sont utilisés de manière interchangeable.

Lectures complémentaires

Anderson, B. (2009), « The Changing Role of Parliament in the Budget Process », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 2009/1, Éditions OCDE, Paris, pp. 37-47.

OCDE (2002), « Transparence budgétaire : Les meilleures pratiques de l'OCDE », *Revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 1, n° 3, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (à paraître), *Budgeting Practices and Procedures in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

Notes

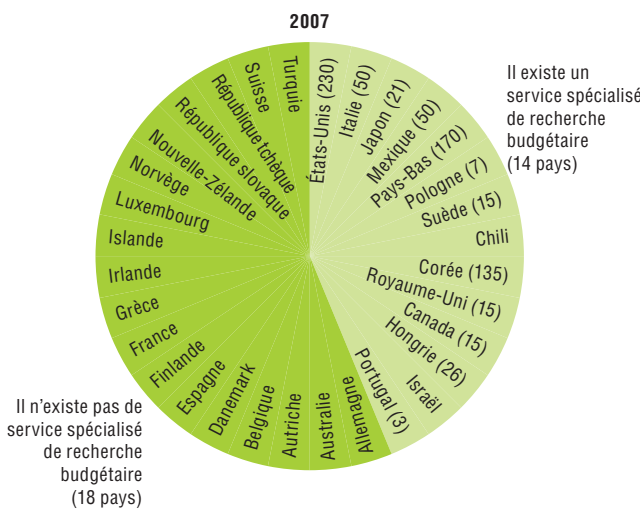
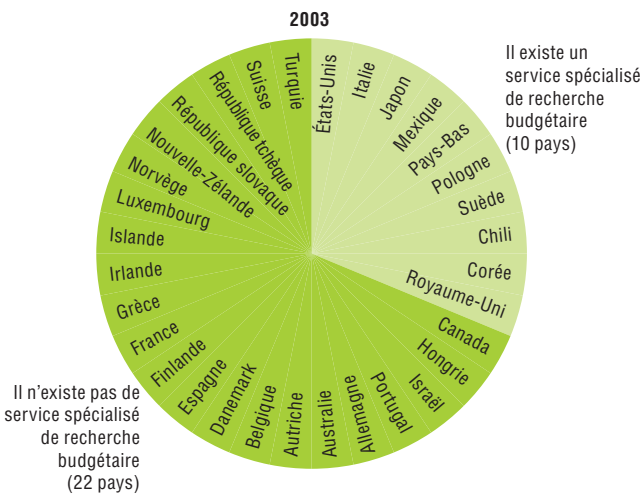
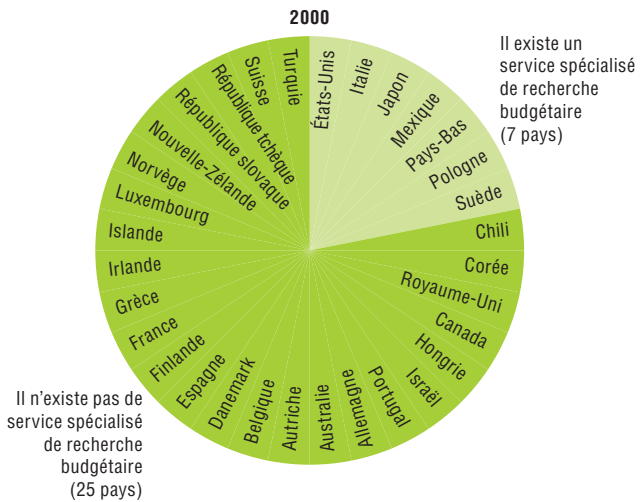
35.1 : Pour 2007, les chiffres figurant entre parenthèses indiquent les effectifs pour cette année. Les données sur les effectifs ne sont pas disponibles pour le Chili et pour Israël. Les personnels de base se consacrant à l'analyse du budget peuvent être beaucoup moins nombreux, par exemple, 20 au *Congressional Budget Office* des États-Unis. Le Parlement du Royaume-Uni a créé en 2002 une unité interne pour l'examen du budget qui compte environ 15 personnes. Un nouveau Bureau pour la responsabilité budgétaire a été créé en mai 2010 pour réaliser une évaluation indépendante des finances publiques et de l'économie pour chaque rapport budgétaire et pré-budgétaire. Il est composé de 20 agents. En novembre 2010, l'Espagne a créé un Bureau du budget pour assister le Parlement. Dans le contexte de l'Accord pour un meilleur Parlement, suite à l'élection fédérale de 2010, l'Australie a proposé la création d'un Office parlementaire du budget. Le gouvernement irlandais s'est également engagé à créer un Conseil consultatif budgétaire chargé de fournir une évaluation indépendante des prévisions économiques du gouvernement, dans le contexte du Programme national de redressement économique 2011-14.

35.2 : Voir <http://dx.doi.org/10.1787/88893239093> pour d'importantes notes par pays.

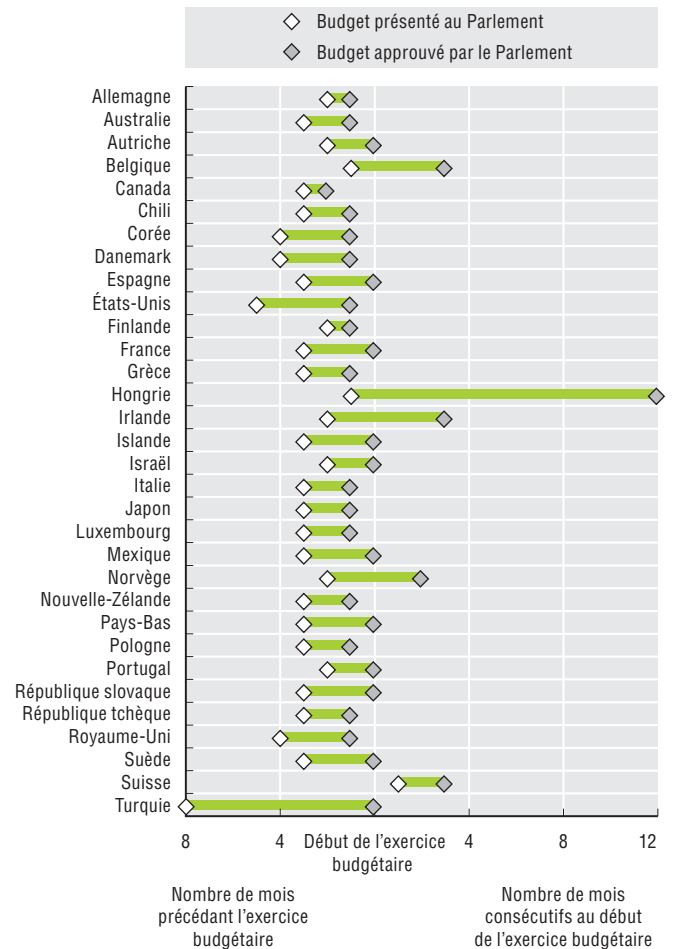
Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

35. Capacité législative à garantir la transparence du processus budgétaire

35.1 Bureaux parlementaires du budget dans les pays de l'OCDE et leurs effectifs (2000, 2003 et 2007)



35.2 Durée des débats parlementaires sur le projet de budget du gouvernement (2007)



Source : OCDE (2000, 2003, 2007), Base de données internationales sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE et autres recherches, www.oecd.org/gov/budget/database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932574135>

Source : OCDE (2000, 2003, 2007), Base de données internationales sur les pratiques et procédures budgétaires de l'OCDE et autres recherches, www.oecd.org/gov/budget/database.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932574116>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Capacité législative à garantir la transparence du processus budgétaire », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-41-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.